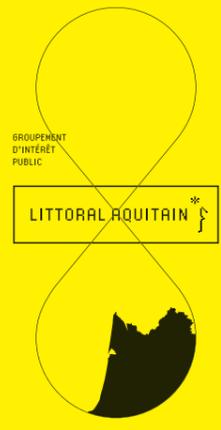
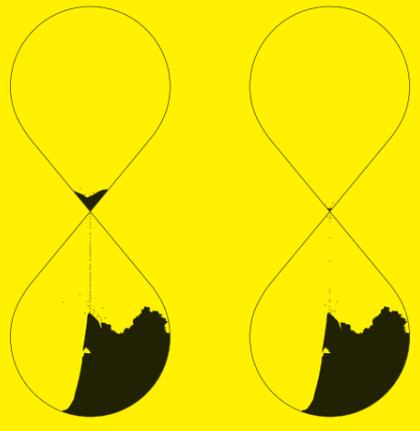


- EXPOSITION -
**L'ÉROSION CÔTIÈRE
EN AQUITAINE**
♀





L'ÉROSION CÔTIÈRE EN AQUITAINE UNE STRATÉGIE INNOVANTE



Le Groupement d'intérêt public Littoral Aquitain est un outil opérationnel permettant d'assurer le pilotage partenarial d'une politique intégrée du littoral aquitain. C'est un instrument de gouvernance doté d'un conseil d'administration présidé par Renaud Lagrave, vice-président du conseil régional d'Aquitaine. Ses membres sont l'État et l'ensemble des collectivités territoriales du littoral aquitain.

Pour élaborer la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, le GIP Littoral Aquitain s'est appuyé sur les techniciens de ses membres, les experts de l'Observatoire de la côte aquitaine (BRGM et ONF), les scientifiques aquitains et la collaboration du Conservatoire du littoral. La stratégie est le fruit de cette organisation originale associant gouvernance et expertise scientifique et technique à l'échelle régionale.

Directeur de publication
Renaud Lagrave / GIP Littoral Aquitain

Conception éditoriale
Rachet Nadeau / GIP Littoral Aquitain

Conception graphique
Mr Thornhill / Graphic designer / Bordeaux
www.monsieurthornhill.com



L'élaboration de la stratégie régionale
a été cofinancée par l'État et l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine
avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).



MEMBRES DU GIP LITTORAL AQUITAIN :
Services de l'État, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, Communautés d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud Atlantique, Côte Basque Adour et Sud Pays Basque, Communautés de communes de la Pointe du Médoc, des Lacs Médocains, de la Méditerranée, du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique, des Grands Lacs, de Mimizan, de Côte Landes Nature, de Merenne Adour Côte Sud et du Seignin.

www.littoral-aquitain.fr

LITTORAL AQUITAIN



L'ALÉA ÉROSION



Qu'est-ce qu'un aléa ?

L'aléa est un événement d'origine naturelle ou humaine, potentiellement dangereux, dont l'intensité et la fréquence varient.

Dans le cadre de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, c'est l'aléa érosion côtière qui a été étudié. C'est un phénomène naturel lié à la dynamique du littoral, représenté par un recul ou une avancée du trait de côte au cours du temps.

On distingue sur la façade océanique de la côte Aquitaine deux types d'aléa érosion côtière :

- l'aléa 'érosion marine' qui concerne le littoral sableux ;
- l'aléa 'mouvement de terrain' qui concerne le littoral rocheux.

Qu'elle soit marine ou liée à un mouvement de terrain, l'érosion est inéluctable et généralement irréversible.

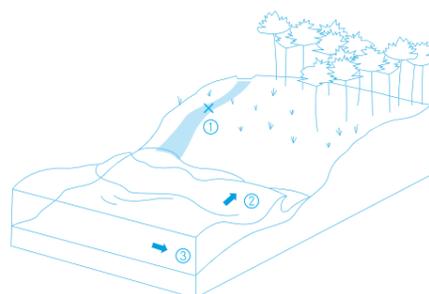


L'ALÉA SUR LA CÔTE SABLEUSE



Le littoral aquitain s'étend sur près de 275 km, de l'estuaire de la Gironde à la frontière franco-espagnole. La côte sableuse se situe au nord du littoral aquitain et s'étend sur 235 km (depuis la pointe de Grave au Verdon-sur-Mer jusqu'au cap St Martin à Biarritz).

D'une grande biodiversité, le cordon littoral sableux mêle plages et dunes, entrecoupé par les embouchures comme de la lagune du bassin d'Arcachon, les courants Landais et le débouché de l'Adour.



Les phénomènes à l'origine de...

- l'érosion marine

Sur la côte sableuse, on parle d'aléa érosion marine causé par :

- l'arrêt des apports fluviaux ① qui provoquent l'épuisement des stocks sédimentaires ;
- la houle ② qui par déferlement produit un courant parallèle au rivage appelé **dérive littorale** ③ entraînant le sable ;
- des actions humaines qui, notamment par la mise en place de protections sur le littoral, modifient le transit naturel des sédiments ;
- les tempêtes et l'élévation du niveau de la mer qui pourraient également être responsables d'une aggravation future du phénomène ;
- l'érosion des dunes par le vent peut aussi accentuer l'érosion marine.

- l'avancée dunaire

Sur la côte sableuse, un autre phénomène touche les dunes littorales, il s'agit de l'avancée dunaire causée par :

- le vent qui entraîne un transit du sable vers l'intérieur des terres ;
- l'absence de végétation qui, lorsqu'elle est présente, permet de freiner le mouvement du sable ;
- les tempêtes qui pourraient également être à l'origine d'une amplification du phénomène à l'avenir si elles augmentent avec le changement climatique.



L'ALÉA SUR LA CÔTE SABLEUSE



La caractérisation de l'aléa érosion côtière

Dans le cadre de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, l'aléa érosion côtière a été étudié et cartographié par l'Observatoire de la Côte Aquitaine. Les cartes produites, réalisées sans prise en compte des ouvrages de protection (sauf ouvrage portuaire majeur), n'ont pas pour but de traduire un futur certain mais ont permis d'identifier les secteurs les plus sensibles sur le littoral aquitain.

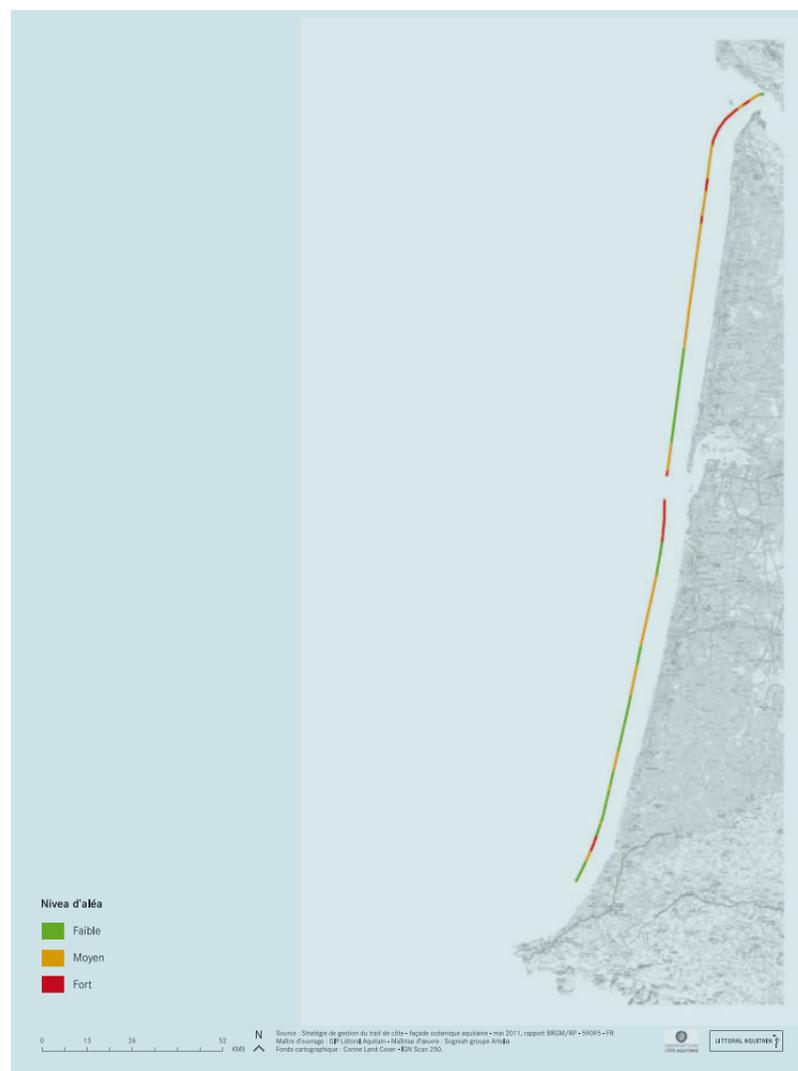
Pour la côte sableuse, la méthodologie d'analyse de l'aléa érosion marine est basée sur une étude historique des évolutions passées, sur des mesures de terrain ainsi que sur des dires d'experts qui ont permis de calculer une vitesse moyenne d'érosion par secteurs homogènes d'évolution. Un classement des vitesses d'érosion selon trois niveaux d'aléa a été défini :

- **aléa faible** : secteurs pour lesquels les taux moyens d'évolution sont faibles (< 1 m/an en moyenne) et qui sont régulièrement alimentés en sédiments ;
- **aléa moyen** : secteurs avec des taux moyens d'évolution faibles à assez élevés (entre 1 m et 2 m/an) et qui sont régulièrement alimentés en sédiments ;
- **aléa fort** : secteurs avec des taux moyens d'évolution faibles à forts (> 2 m/an) ne disposant pas de stocks sédimentaires naturels suffisant pour permettre leur stabilité actuelle ou future.

! CHIFFRES CLÉS

La côte sableuse recule de 1 à 3 m/an selon des vitesses maximales de recul pouvant localement atteindre 6 m/an. Une érosion supérieure à 1 m/an concerne environ 25% du linéaire (environ 60 km). À l'horizon de 2040, un linéaire de 3,7% (88 km) de la côte sableuse aquitaine est concerné par un aléa faible, 44% (104 km) par un aléa moyen et 19% (46 km) par un aléa fort.

Cartographie de l'aléa érosion marine à l'horizon 2040

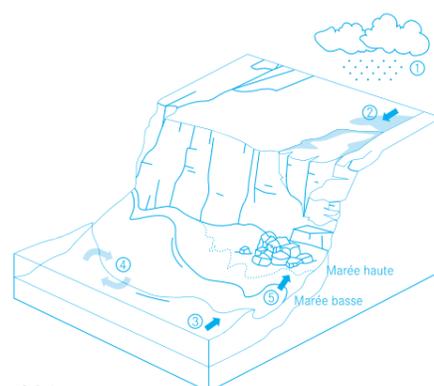


L'ALÉA SUR LA CÔTE ROCHEUSE



Le littoral aquitain s'étend sur près de 275 km, de l'estuaire de la Gironde à la frontière franco-espagnole. La côte rocheuse se situe au sud du littoral aquitain et s'étend sur près de 40 km (de Biarritz à Hendaye).

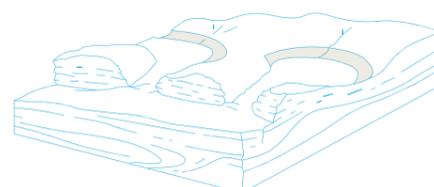
Sur cette bande côtière une grande partie du littoral est urbanisé. Ces zones alternent avec des secteurs naturels abritant une biodiversité remarquable.



Les phénomènes à l'origine de... - mouvements de terrain

Sur la côte rocheuse on parle d'un aléa mouvements de terrain affectant les falaises.

- L'érosion des falaises est provoquée par plusieurs facteurs naturels qui agissent de façon combinée :
- les eaux de pluie ① et de ruissellement ② qui sont le facteur principal d'instabilité des falaises par leurs actions mécaniques et chimiques, dégradant la roche et modifiant ses propriétés ;
 - la houle ③, les courants côtiers ④ et la marée ⑤ qui, par leurs actions mécaniques, complètent l'action de l'eau de pluie en déblayant et en transportant les matériaux, empêchant ainsi la stabilisation de la pente.



- l'érosion des plages de poche

Les plages de poches sont des enclaves sableuses au sein du littoral de la côte rocheuse. Elles sont généralement entourées de promontoires rocheux naturels.

Sont considérées comme telles 9 plages sur le littoral Basque (exemple : Cenitz à Guétary, Uhabia à Bidart). Ces plages bénéficient d'un stock sédimentaire sableux limité en volume mais grâce à la présence d'ouvrages naturels ou artificiels limitant les échanges avec les littoraux adjacents elles restent relativement stables au cours du temps.



L'ALÉA SUR LA CÔTE ROCHEUSE



La caractérisation de l'aléa érosion côtière

Dans le cadre de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, l'aléa érosion côtière a été étudié et cartographié par l'Observatoire de la Côte Aquitaine. Les cartes produites, réalisées sans prise en compte des ouvrages de protection (sauf ouvrage portuaire majeur), n'ont pas pour but de traduire un futur certain mais ont permis d'identifier les secteurs les plus sensibles sur le littoral aquitain.

La méthodologie d'analyse de l'aléa mouvement de terrain est basée sur la synthèse de données existantes, l'interprétation de photographies aériennes de l'IGN, d'observations de terrain et de dires d'experts qui ont permis de définir quatre niveaux d'aléa :

- **Aléa nul à faible** : pas de phénomène de mouvement de terrain connu.
- **Aléa faible** : phénomènes connus d'ampleur limitée. La présomption d'apparition de mouvement de terrain est faible et les critères de prédisposition de la falaise sont satisfaisants.
- **Aléa moyen** : phénomènes connus d'ampleur et de fréquence moyenne dépassant le cadre de la parcelle, et caractéristiques physiques défavorables.
- **Aléa fort** : zones instables (mouvements de terrain actifs), nombreux glissements de terrain recensés et/ou d'ampleur importante, et caractéristiques physiques défavorables.

! CHIFFRES CLÉS

En moyenne, la côte rocheuse aquitaine recule de 20 cm/an. La vitesse de recul moyenne mesurée sur plusieurs décennies peut localement atteindre plus de 50 cm/an, par exemple dans les fonds de baies comme celle d'Erromardie. Le linéaire concerné par une érosion supérieure ou égale à 20 cm/an représente environ 15% de la côte rocheuse aquitaine. Sur certains secteurs, un événement peut se produire approximativement tous les 10 ans. Le linéaire concerné par un aléa faible représente 45% (16 km sur un total de 36 km), 42% (15 km) pour un aléa moyen et 13% (5 km) pour un aléa fort.

Cartographie de l'aléa mouvement de terrain à l'horizon 2040





LES ENJEUX MENACÉS PAR L'ÉROSION CÔTIÈRE



Qu'est-ce qu'un enjeu ?

Selon le ministère de l'Écologie, les enjeux représentent la « valeur humaine, économique ou environnementale des éléments exposés à l'aléa ».

Aujourd'hui l'érosion côtière en Aquitaine n'est pas uniquement un problème physique de recul du trait de côte. C'est aussi un problème lié à la présence humaine et l'implantation de ses activités trop proches de la mer.

La présence de biens, de personnes et d'activités représentent les enjeux économiques, sociaux et humains. À ces enjeux il convient de rajouter les enjeux environnementaux et patrimoniaux liés à la présence d'espèces faunistiques, floristiques, d'habitat naturel, de sites de valeur architecturale et paysagère.



LES GRANDS ENJEUX DU LITTORAL AQUITAIN



Le littoral aquitain est un espace attractif aux multiples fonctionnalités économiques, sociales et environnementales. Les enjeux présents dans la bande d'aléa sont plus variés et plus concentrés que sur le reste du territoire régional. Le littoral est un espace majeur pour l'Aquitaine, un espace dynamique aujourd'hui menacé par l'érosion (mouvements de falaises et érosion marine).

Dans le cadre de la stratégie régionale, 5 types d'enjeux ont été définis en fonction de l'occupation du sol sur le littoral aquitain.

! CHIFFRES CLÉS
Les enjeux impactés présents dans la bande côtière active se répartissent de la manière suivante :

Zone d'habitat :	177 ha	8%
Zone d'activité de loisir et de tourisme (camping, accès plage, etc.) :	83 ha	4%
Zone d'activité économique :	9 ha	moins d'1%
Infrastructure de service public :	3 ha	moins d'1%
Espaces forestiers :	1 227 ha	55%
Espaces naturels :	712 ha	32%
Espaces agricoles :	21 ha	1%

Enjeux humains :

L'érosion côtière peut entraîner la perte brutale, parfois importante de territoires littoraux. La destruction d'habitations et d'infrastructures peut mettre en danger les populations.



Enjeux économiques :

L'érosion côtière menace aussi les activités touristiques ou maritimes d'Aquitaine en portant atteinte aux ouvrages portuaires, aux infrastructures balnéaires et en entraînant parfois la disparition des plages.

Enjeux patrimoniaux :

L'érosion côtière menace les biens ordinaires, le bâti d'une très grande valeur architecturale ainsi que le patrimoine culturel, historique et archéologique.



Enjeux sociétaux :

L'érosion côtière peut menacer l'attractivité du littoral en affectant sa capacité d'accueil, son accès et certains usages.

Enjeux environnementaux :

L'érosion côtière, en tant que processus naturel, participe à la dynamique, à la richesse et au maintien des écosystèmes dunaires et de falaises. Néanmoins, l'érosion générée par l'homme et les implantations urbaines limitant la capacité de déplacement des milieux soumis à l'érosion peuvent porter atteinte aux écosystèmes littoraux.





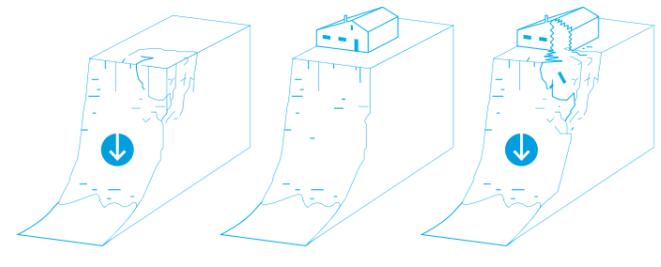
LE RISQUE D'ÉROSION CÔTIÈRE



Qu'est-ce qu'un risque ?
L'estimation d'un risque pour une catégorie d'événements donnée est le résultat d'un croisement entre l'aléa correspondant et les enjeux du territoire, de l'activité ou d'un milieu, comprenant des éléments exposés.

A l'échelle de la côte aquitaine, la notion de sensibilité est préférée à celle de risque habituellement employée afin de ne pas introduire de confusion avec les cartographies des risques réalisés par l'Etat dans le cadre des Plans de Prévention des Risques (PPR).

La sensibilité régionale à l'érosion côtière correspond au croisement entre l'aléa et les enjeux identifiés régionalement.



ALÉA x ENJEU = RISQUE

LE RISQUE D'ÉROSION CÔTIÈRE



Dans le cadre de la stratégie régionale, deux types de sensibilité des espaces menacés par l'érosion côtière ont été étudiés : la sensibilité socio-économique et la sensibilité patrimoniale et environnementale.

D'un point de vue socio-économique, environ 85% du littoral aquitain est en sensibilité faible. Une très grande disparité de résultats peut être observée entre la côte sableuse et la côte rocheuse :

- sur la côte sableuse, 85% du littoral est en sensibilité socio-économique faible traduisant un caractère « naturel » dominant ;
- sur la côte rocheuse, 50% du littoral est en sensibilité socio-économique forte en raison de la très forte densité urbaine.

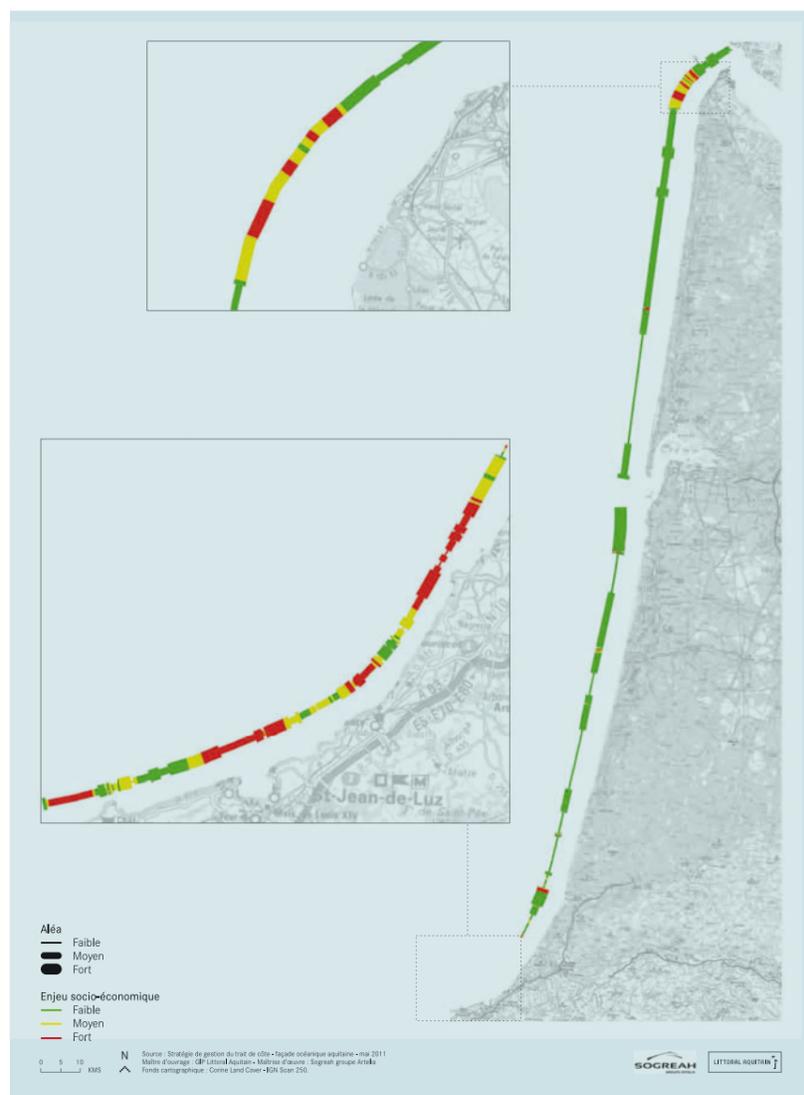
D'un point de vue environnemental et patrimonial, environ 85% du littoral est en sensibilité moyenne.

L'érosion côtière n'est pas un problème pour l'ensemble du littoral aquitain car une grande partie du littoral de la côte sableuse a pu être préservée d'une urbanisation trop proche de l'océan. En revanche, deux territoires sensibles se dégagent à l'échelle de la côte aquitaine : la côte rocheuse des Pyrénées Atlantiques et la pointe du Médoc.

! CHIFFRES CLÉS

Le territoire menacé par l'érosion à l'horizon 2040 représente 2 233 ha soit l'équivalent de 3 127 terrains de football.

Cartographie de la sensibilité socio-économique à l'horizon 2040



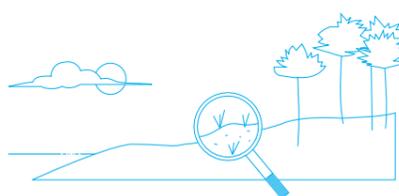
LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DU LITTORAL



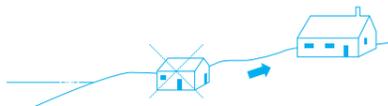
En aquitaine, quatre familles de mode de gestion ont été identifiées pour lutter, accompagner ou s'adapter au recul du trait de côte. À ces familles d'actions s'ajoute l'inaction ou l'absence de gestion qui est la traduction d'un non choix de mode de gestion.



Accompagnement des processus naturels :
mode de gestion majoritaire sur le littoral aquitain par le contrôle du déplacement des dunes (végétalisation des dunes, pose de branchages, de ganivelles...) par l'ONF (dunes de l'Etat du Conservatoire du littoral et des communes).



Évolution naturelle surveillée :
pour des motifs de gestion écologique des milieux, le littoral évolue librement sans intervention humaine autre que la surveillance.

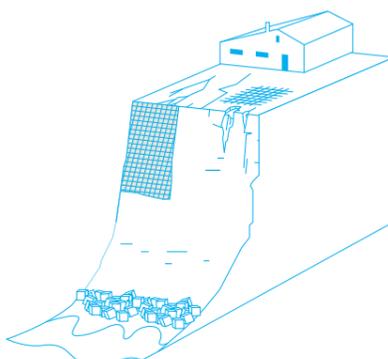


Repli stratégique :
recoupe différents modes opératoires. Le déplacement consiste à déplacer le bien ou l'activité à proximité de son point d'origine sans procéder initialement à sa démolition. La suppression consiste à évacuer les personnes de leurs biens, les démolir et/ou supprimer les activités, sans qu'aucune action volontariste de réimplantation sur le territoire ne soit menée. La relocalisation intervient après une phase d'évacuation des personnes et de suppression du bien et/ou des activités, afin de réimplanter les enjeux sur le territoire.

Lutte active :
intervention humaine importante pour contrer l'érosion côtière par fixation du trait de côte. Distinction entre interventions souples (rechargement des plages en sédiments) des interventions dures (épis, digues, perrés, ...).



Ces schémas ne sont pas à l'échelle.



LES RÔLES ET LES COMPÉTENCES



L'État

Principalement par l'intermédiaire du préfet, l'État intervient préalablement à la survenance d'une crise par la conduite de recherches nécessaires à la connaissance de l'aléa, par la divulgation de cette information et enfin, par l'élaboration des plans de prévention des risques et la planification des secours. Pendant et après la survenue d'un événement, l'État intervient en tant que gestionnaire de crise.

- Informe les collectivités des risques majeurs présents sur le territoire grâce au porté à connaissance
- Prescrit, élabore et approuve les plans de prévention de risques (PPR)
- Participe à la commission départementale des risques naturels majeurs
- Approche stratégique : plan de submersions rapides, stratégie intégrée de gestion du trait de côte
- Élabore le Dossier Départemental sur le Risques Majeurs
- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Organise, déclenche, mets en œuvre, dirige et finance les plans de secours dans le département (ORSEC - Plan Particulier d'Intervention)
- Finance la politique de prévention des risques majeurs



La commune

La commune intervient préalablement à la survenue d'un risque par l'information des populations, la prise en compte des risques à l'échelon communal et la planification des secours. Elle intervient également pour gérer la crise lors de la survenue du risque.

- Le maire a d'importantes responsabilités en matière de police administrative, ce qui inclut la sécurité et la prévention de tous les risques.
- Affine les connaissances des risques et des pratiques locales (pas d'obligation légale)
 - Prend en compte des risques dans les documents de planification (carte communale ou plan local d'urbanisme)
 - Informe la population locale : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), réunions publiques, etc.
 - Élabore le plan communal de sauvegarde (PCS)



Communauté d'Agglomération / Communauté de communes

En France, aucune obligation réglementaire n'est faite directement aux intercommunalités de participer à la prévention des risques majeurs. Elles peuvent néanmoins assurer les compétences que ses communes membres lui auraient transférées.

- Prend en compte des risques dans la gestion du territoire via le Schéma de Cohérence Territoriale
- Peut élaborer une stratégie locale de gestion de la bande côtière
- Peut conduire l'information préventive : DICRIM intercommunal, réunions publiques, etc.
- Peut élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Les citoyens et les propriétaires riverains

Le citoyen intervient avant, pendant et après la survenue d'un événement en tant qu'acteur de sa propre sécurité.

- Transmet sa connaissance et signale tout événement susceptible d'engendrer un risque aux autorités
- Informe (Information Acquéreur Locataire lors d'une location - vente d'un bien) et s'informe des phénomènes et des consignes de sécurité
- Applique les consignes et respecte les règles (PPR notamment)
- Contribue au financement de la politique de prévention des risques en versant une prime additionnelle sur les contrats d'assurance

Assurances

Les assurances interviennent préalablement à la survenue d'un risque en tant que financeur du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Elles interviennent également après la survenue d'un événement majeur déclaré Catastrophe Naturelle (CatNat)

GIP Littoral Aquitain

Le GIP Littoral Aquitain, même s'il ne dispose d'aucune compétence en matière de gestion des risques naturels, a élaboré pour le compte de l'Etat et de ses collectivités membres une stratégie régionale pour mieux gérer l'érosion côtière qui fixe des orientations et un cadre méthodologique. Il accompagne les territoires dans leur réflexion locale en leur apportant les outils méthodologiques et en favorisant la diffusion des connaissances techniques et scientifiques

Observatoire de la Côte Aquitain et Réseau de Recherche Littoral Aquitain

L'Observatoire de la Côte Aquitaine et le Réseau de Recherche Littoral Aquitain ont participé à l'élaboration de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière en tant qu'experts scientifiques et techniques.

Autres acteurs

L'Union Européenne, les Conseils Généraux, le Conseil Régional, le Conservatoire du Littoral et l'Office National des Forêts.

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE INNOVANTE



Le littoral aquitain dispose désormais d'une stratégie régionale de gestion du risque d'érosion côtière aux horizons 2020 et 2040. Elle est issue d'une réflexion partagée entre l'État et les collectivités littorales réunis au sein du GIP Littoral Aquitain.

Lancée en juillet 2009 et finalisée en juin 2012, la démarche stratégique de gestion de la bande côtière s'est appuyée sur une étude menée sur les sites-tests de Lacanau, Contis et Ciboure. À partir des résultats obtenus, la stratégie propose à l'ensemble des acteurs publics du littoral aquitain une vision partagée permettant de faire face aux risques d'érosion côtière. Respectueuse des principes de la stratégie nationale présentée le 2 mars 2012 par le ministère de l'Écologie, elle traduit une ambition collective à l'échelle régionale et offre une boîte à outils pour mettre en œuvre, localement, une gestion durable de la bande côtière.

Que dit cette stratégie ?

Elle met en avant le principe de prévention, elle encourage à développer la connaissance et la culture du risque, elle engage à étudier toutes les possibilités techniques pour gérer un risque existant, sans exclusion ni tabou, notamment sur le repli stratégique. Elle offre également un cadre de gouvernance pour des prises de décisions partagées et concertées au niveau local. C'est un véritable changement de paradigme dans la gestion d'un risque littoral.

Comment est-elle organisée ?

Elle est constituée de 4 documents : une introduction générale, une présentation de la sensibilité régionale à l'érosion côtière, un document d'orientation et d'actions (pièce majeure de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière) et un guide de l'action locale. Ces documents n'ont aucune valeur réglementaire en tant que tels mais visent cependant à orienter les politiques publiques menées en Aquitaine pour mieux gérer la bande côtière. Le cadre régional défini dans cette stratégie a vocation à être adapté et affiné par des réflexions plus locales.

Quels en sont les grands principes ?

Dans le respect des politiques nationales et européennes de gestion des risques naturels, cinq grands principes sont ainsi édictés au plan régional, eux-mêmes déclinés en actions, pour la plupart en cours de réalisation.

- Grand principe #1 : Prévoir le risque, améliorer la connaissance et développer la culture du risque.
- Grand principe #2 : Prévenir le risque.
- Grand principe #3 : Gérer de façon optimale les situations existantes.
- Grand principe #4 : Préparer et gérer les crises.
- Grand principe #5 : Faciliter la mise en œuvre et la cohérence des actions de gestion.



COMMENT RÉAGIR FACE AU RISQUE ?



ET MOI, JE FAIS QUOI ?

Quels sont les comportements à adopter pour prévenir et/ou diminuer les risques ?



ML Grande



ML Landes



ML Pyrénées Atlantiques

Mon habitation est-elle en zone à risque ?

Si la commune est dotée d'un PPR, toutes les informations concernant les risques naturels au niveau communal sont contenues dans ce document élaboré par l'État ainsi que dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), consultable en mairie, sous-préfecture et préfecture.

Dans tous les cas, lors de toute transaction de vente ou de location immobilière, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire (IAL)* :

- de l'état des risques naturels et technologiques, selon la localisation du bien ;
- des sinistres subis par le bien ayant donné lieu à indemnisation suite à une catastrophe naturelle reconnue par arrêté interministériel, quelque soit la localisation du bien.

Mon terrain est soumis à un risque, puis-je protéger mon habitation ?

Que ce soit sur la côte sableuse ou sur la côte rocheuse, les actions humaines, notamment par la mise en place de protections dures sur le littoral, modifient le fonctionnement naturel des sédiments, ce qui peut entraîner des conséquences très graves. Par ailleurs, l'existence de nombreuses réglementations (Domaine Public Maritime, loi littorale, loi sur l'eau, etc.), interdisent aux particuliers de se protéger directement sans l'obtention préalable d'autorisations. Avant d'envisager la protection de son bien, il est par conséquent nécessaire d'en avertir les autorités compétentes et de s'insérer dans une démarche visant à prendre en compte la problématique dans son ensemble.

Je souhaite aller à la plage, où puis-je traverser la dune ?

Sur la côte sableuse, le piétinement des dunes accélère les processus d'érosion éolienne par la destruction de la végétalisation. Afin de contribuer à limiter l'érosion du littoral, il est impératif de rester sur les sentiers balisés et prévus à cet effet pour accéder à la plage.



Que faire en cas d'érosion marine, d'avancée dunaire ou de mouvements de terrain ?

AVANT

- Se tenir informé des risques encourus et des consignes de sauvegarde de votre municipalité.
- Informer les autorités de fissures dans les murs, poteaux ou barrières penchées, terrains ondulés ou fissurés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être emportés ou ensevelis.

PENDANT

- Ne circulez pas en bord de mer à pied ou en voiture.
- Fuir la zone dangereuse et ne pas revenir sur ses pas.
- Prévenir les autorités.

APRÈS

- Ne pas s'approcher de la zone érodée.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou enseveli.
- Ne pas aller dans les zones d'accès interdites.



* Selon la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ; pour les communes situées en zone de sismicité et/ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels ou technologiques prescrit ou approuvé.

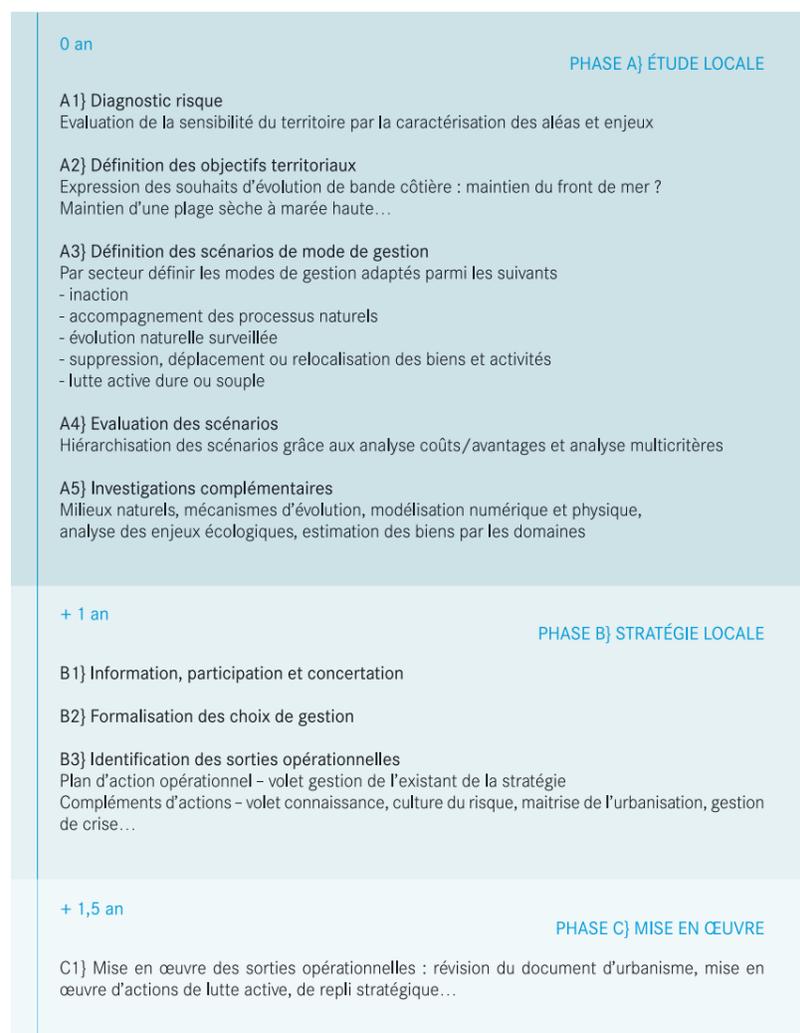
LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE



Pourquoi définir un cadre local de gestion de la bande côtière ?

Portée par les collectivités, la définition d'un cadre local de gestion des risques littoraux doit permettre d'affiner localement les orientations définies régionalement et de les adapter à un projet de territoire. Une première phase de diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la bande côtière permet de proposer différents scénarios de gestion (de l'inaction au repli stratégique). A partir d'une analyse coûts/avantages et multicritères de ces scénarios, la stratégie locale doit permettre de définir la solution adaptée à la situation locale et au projet de territoire. Une stratégie locale doit au final aboutir à la coordination et à la planification des actions locales de gestion de la bande côtière dans un document unique, articulé avec les documents réglementaires (PPR, PLU et SCOT) et ce, dans une vision stratégique d'élaboration d'un projet de territoire incluant la bande côtière soumise à aléa.

Le déroulement d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière



LA RELOCALISATION



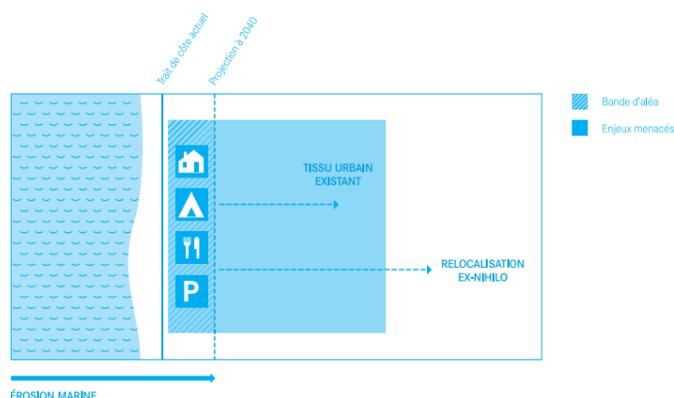
La relocalisation qualifie le repli stratégique lorsqu'après une phase d'évacuation des personnes et de suppression des biens et/ou activités menacés par l'érosion, une action volontariste de réimplantation est menée sur le territoire.

Principe de la relocalisation des biens et activités

La relocalisation ne consiste pas uniquement à déplacer les activités et les biens d'un point à un autre, ou à les supprimer comme ce fut le cas pour l'après Xynthia, mais elle permet leur adaptation et leur développement dans le temps et dans l'espace au service d'un projet de territoire.

La relocalisation vise au maintien sur le territoire des enjeux aujourd'hui menacés par l'érosion marine, qui sont le moteur économique du littoral aquitain : habitat, activités balnéaires, hébergement touristique... La réimplantation de ces enjeux peut se faire par réorganisation urbaine (dans le tissu urbain existant par densification) et/ou ex-nihilo (terrains vierges de toute construction).

Schéma du principe de relocalisation



Un appel à projets national du Ministère de l'Écologie pour étudier la faisabilité de la relocalisation des biens et activités

La complexité de la mise en œuvre d'une politique de relocalisation, notamment au regard des questions juridiques et financières, a poussé le Ministère de l'Écologie à lancer fin 2012 un appel à projets national « Relocalisation des activités et des biens » d'une durée de deux ans (2013-2014), qui vise à :

- encourager la mise en œuvre de démarches pilotes de relocalisation par recomposition urbaine ;
- contribuer à l'élaboration de préconisations et d'enseignements méthodologiques ;
- réaliser un guide pratique à destination des élus et des services techniques.

3 sites tests ont été retenus en Aquitaine par le Ministère de l'écologie :

- ① Lacanau, un front de mer urbanisé menacé par l'érosion marine
- ② La Teste de Buch, des hébergements touristiques menacés par l'érosion marine et l'avancée du delta
- ③ Labenne, un Plan Plage menacé par l'érosion marine

Le GIP Littoral Aquitain accompagne ces trois collectivités dans l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une politique de relocalisation. Mise à part les questions juridiques et financières qui sont les plus complexes, c'est un véritable exercice de prospective territoriale qui vise : à définir les fonctions urbaines et touristiques dans 20, 30 ou 40 ans, à imaginer les nouvelles formes d'hébergement touristique, d'habitat, de transports..., ou bien encore à identifier les activités nécessitant une localisation en front de mer.

Cette réflexion aquitaine servira de base à la mise en place d'une politique nationale concernant la relocalisation.

